



COMMUNE DE BRIATEXTE
DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 06/03/2026
ID : 081-218100394-20260305-D2025_03_05_02-AU



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
du TARN

Décision n° 2026-03-05-02
Date : 05 Mars 2026
Domaine : Louage de choses

Objet : Location grande salle « Espace culture et loisirs »

Le Maire de Briatexte,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 23 mars 2012 relatif au règlement intérieur des salles municipales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 Décembre 2025 relative aux tarifs communaux ;

DECIDE

Article 1 : Il est conclu entre la Commune de Briatexte et La Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet représentée par Monsieur Paul SALVADOR un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » le vendredi 3 avril 2026. L'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

Article 2 : Le Maire et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Briatexte, le 05/03/2026

Le Maire,
GLADE Alain,

